

Cognac, le 12 mai 2024
N° 79/ARM/BA709/CDMT/NP

Nathalie la Députée,

J'ai bien reçu votre courrier et vous en remercie. J'avais déjà répondu à M Dillies par le passé.

Je précise en premier lieu que M Dillies fonde ses études sur des logiciels qui exploitent les données ADSB¹ que nous communiquons en toute transparence.

Aujourd'hui, outre la mission de renseignement réalisée par les avions pilotés à distance, les drones et les avions légers de surveillance et de reconnaissance (ALSR), les 1500 militaires de la BA709 ont pour mission d'apporter une armée de l'Air et de l'Espace au rendez-vous en formant les futurs combattants aériens. Ces combattants exécuteront ensuite les missions aériennes dévolues aux armées françaises afin de respecter les engagements de la France et d'assurer la sécurité de l'espace aérien français. Les militaires de la base aérienne, quelle que soit leur spécialité, participent aux missions extérieures et intérieures qui leur sont confiées (lutte contre les feux de forêt, SENTINELLE). La plateforme de la base aérienne a permis 23 transferts de dons d'organes en 2022 et 16 en 2023.

L'entraînement à l'aviation de chasse est aujourd'hui réalisé sur PC21, aéronef moderne qui consomme 70% de carburant en moins que son prédécesseur l'ALPHAJET et permet d'inclure une part intéressante de simulation dans la formation (40%). Les entraînements ne se résument pas à des simples vols mais à l'apprentissage d'une mission de combat (entraînement au combat air/air, aux raids haute et basse altitude). Ces entraînements sont réalisés dans l'ensemble de la zone aérienne dévolue à COGNAC-CHATEAUBERNARD. Cette zone est divisée en secteurs d'utilisation qui permettent d'allier sécurité (proximité des terrains de déroutement), efficacité de la mission et réalisme de l'entraînement au combat moderne (patrouilles à plusieurs avions, simulation d'adversaires, vol de nuit, vol au-dessus des terres et des océans). Elle permet aujourd'hui d'offrir un outil de formation de qualité à nos stagiaires pilotes et navigateurs Cette zone s'étend sur un polygone qui va de Royan à Limoges et Poitiers.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée, si bien que le travail de planification des activités est constant. Le maître mot est de diluer au maximum en surface, en altitude et en plage horaire la densité des avions tout en respectant les règles de navigation aérienne et de sécurité. C'est pour cela que le survol des océans est réalisé si toutes les conditions le permettent. C'est aussi pour cela que la répartition n'est pas homogène dans tout le volume : les survols basse altitude ne sont pas autorisés au-dessus des zones à forte densité de population. De plus, les procédures établies au

¹ Automatic dependent surveillance-broadcast

Pour mémoire, sur plus de 200 rafales en service dans l'armée française, 8 ont pour mission la sécurité du territoire. Les missions et engagements de la France mentionnés ici constituent une affirmation vague. Ainsi, la France a-t-elle été expulsée de plusieurs pays africains où l'aviation opérait, ce qui illustre la précarité des missions que ce courrier tente de présenter comme intangibles.

Par ailleurs, l'armée de l'air a à plusieurs reprises mis en avant la formation de pilotes étrangers sur cette base, *en tant que contribution au commerce de l'armement*, où la France tient la seconde place mondiale : nous sommes très éloignés dans ce cas de la contribution humanitaire mentionnée ici (les transports d'organes se chiffrent en dizaine de milliers chaque année, et la contribution de l'armée dans ce domaine est anecdotique et destinée à sa propagande).

Nous estimons à 2.5 millions de litres de kérosène par an la consommation de la base : si les PC-21 consomment moins, le commandement se garde bien de mentionner la très importante augmentation du nombre d'heures de vols que cette réduction a permis.

L'invocation de mystérieuses contraintes à l'usage des secteurs maritimes a pour unique effet de rendre cet usage discrétionnaire. Nous pensons que les premières phases d'apprentissage, en particulier, où les pilotes sont écrémés en vue de leur répartition entre pilotage et mécanique, pourrait bénéficier de ces secteurs.

Les 'points noirs' répertoriés sur le territoire (au nombre d'une douzaine) ne correspondent à aucune contrainte, sinon à l'habitude prise par les instructeurs d'exploiter des repères au sol (routes, étangs, ...) pour leur confort d'instruction.

départ et à l'arrivée sur le terrain de Cognac imposent des trajectoires pour assurer une régulation sûre et coordonnée des appareils gérés par le contrôle aérien. Cette gestion du trafic militaire prend également en compte la circulation aérienne civile qui transite dans les zones de responsabilité.

Suite à votre rencontre avec mon prédécesseur, des aspects ont évolué. La flotte de PC 21 a atteint son régime de croisière. Elle compte 26 avions contre 17 en 2021. Le parc d'aéronefs est ainsi complet. Les expérimentations pour utiliser la zone ZRT-7X au Nord de Poitiers se poursuivent en coordination avec la direction des services de la navigation aérienne.

Soyez assurée, Madame la Députée, que mes équipes mettent tout en œuvre pour poursuivre cette activité de dilution de l'activité, au regard des règles évoquées plus haut et en fonction des objectifs de formation, et sont totalement investies pour la réussite des missions des armées françaises.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Respectueusement,


Colonel Thierry Kessler-Rachel
Commandant la base aérienne 709

Non seulement l'armée peut-elle développer des secteurs au nord et au sud de ceux actuellement utilisés, mais elle peut aussi délocaliser ses exercices sur d'autres bases, comme elle l'a fait dans l'est de la France à l'été 2024.

L'armée 'expérimente' une fois qu'elle a mis le feu à la maison. Un plan de limitation des nuisances a-t-il été élaboré et présenté aux populations lors de la définition du nouveau fonctionnement de la base ? Non ! L'armée a-t-elle reconnu les nouvelles nuisances qu'elle générerait avec ce fonctionnement ? Non, elle les a niées ! Les préfets se sont-ils mobilisés pour se mettre à l'écoute des populations impactées ? Non !